



## **Conseil communautaire**

31 janvier 2017

## **Compte rendu**

*Maison du Haut-Rhône Dauphinois*

## Ordre du jour de la séance

### **I. INFORMATIONS FUSION : DELEGATIONS, CALENDRIER, FEUILLE DE ROUTE**

⇒ rapporteur – le Président

### **II. ADMINISTRATION GENERALE – MARCHES PUBLICS**

1. DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT⇒Rapporteur - D. Michoud
2. NOUVELLE ORGANISATION DU PERSONNEL DES BALCONS DU DAUPHINE  
⇒ Rapporteur - D. Michoud
3. CREATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE⇒ Rapporteur - Le Président
4. CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS – MSP MONTALIEU-VERCIEU  
⇒ Rapporteur - Le Président
5. RESILIATION DU LOT N° 6 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MORESTEL⇒ Rapporteur - A. Dautriat
6. RELANCE D'UNE CONSULTATION POUR LE LOT N° 6 DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MORESTEL⇒ Rapporteur - A. Dautriat
7. CONSULTATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'AUTOBUS AVEC CHAUFFEURS POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE⇒ Rapporteur - G. Reveyrand
8. DEMATERIALISATION – TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DES ACTES BUDGETAIRES⇒ Rapporteur - D. Michoud

### **III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

1. CESSION FONCIERE A MONSIEUR VITRY – Z.A. DES PETITES CHAMPAGNES – HIERES-SUR-AMBY⇒ Rapporteur - Ch. Giroud

### **IV. FINANCES**

1. PROGRAMME VOIRIE 2017 EX-CCIC ET EX-CCBD – **INFORMATION**  
⇒ Rapporteur - G. Guicherd

### **V. QUESTIONS DIVERSES**

**Présents :**

<b>COMMUNES</b>	<b>NOMS</b>
ANNOISIN CHATELANS	CHEBBI Nora
ARANDON PASSINS	BERNET Raymond
ARANDON PASSINS	VEYRET Alain
BOUVESSE QUIRIEU	CHAMPIER Jean-Claude
BRANGUES	LOUVET Didier
CHAMAGNIEU	
CHARRETTE	COURTEJAIRE Hervé
CHOZEAU	DESVIGNES Gilles
CORBELIN	GEHIN Frédéric
CORBELIN	VIAL René
COURTENAY	MANOUVRIER Angélique
CREMIEU	ASLANIAN Joseph
CREMIEU	DESMURS – COLLOMB
CREMIEU	N'KAOUA Pascal
CREYS-MEPIEU	BONNARD Olivier
DIZIMIEU	COCHET Daniel
FRONTONAS	MERLE Annick
FRONTONAS	TOULEMONDE Thierry
HIERES-SUR-AMBY	CHOLLIER Patrick
LA BALME LES GROTTES	GABEURE Martine
LE BOUCHAGE	POURTIER Annie
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CANET Patrick a donné pouvoir à Gilbert MERGOUD
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CORTEY Gilles a donné pouvoir à Maria FAVIER
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	FAVIER Maria
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	GUICHERD Gérard
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MERGOUD Gilbert
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MICHOUD Daniel
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	SITRUK Nicole
LEYRIEU	BRENIER Jean-Yves
MONTALIEU-VERCIEU	DREVET Christiane
MONTALIEU-VERCIEU	GIROUD Christian
MONTALIEU-VERCIEU	SULTANA Gérard
MONTCARRA	EMERAUD David
MORAS	BOURGIER Bernard
MORESTEL	JARLAUD Bernard a donné pouvoir à Christian RIVAL
MORESTEL	PERRIN Marie-Lise
MORESTEL	RIVAL Christian

COMMUNES	NOMS
MORESTEL	VIAL Frédéric
OPTEVOZ	LANFREY Philippe
PANOSSAS	Louis MICHUT suppléant de CHIAPPINI Marc
PARMILIEU	MARTIN Jean-Louis
PORCIEU-AMBLAGNIEU	PEJU Nathalie
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	THOLLON Denis
SAINT-CHEF	CHAVANTON-DEBAUGE Edith
SAINT-CHEF	DURIEUX Frédéric
SAINT-CHEF	ROLLAND Noël
SAINT-HILAIRE DE BRENS	Bernard CARRIER SALVADOR REDON suppléant de GUILLET Laurent
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	BLANC Aurélien
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BEKHIT Thierry
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BOUCHET Bernard
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	DAUTRIAT Alain : démission le 24 janvier 2017
SAINT-SORLIN DE MORESTEL	ALLAGNAT Philippe
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	LUZET Frédérique
SALAGNON	DURAND Gilbert
SERMERIEU	BOLLEAU Alexandre
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	LEMOINE Eric
SOLEYMIEU	GINON Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	FERNANDEZ Francette
TIGNIEU JAMEYZIEU	MAZABRARD Jean-Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	PAVIET SALOMON André
TIGNIEU JAMEYZIEU	POMMET Gilbert
TIGNIEU JAMEYZIEU	REYNAUD Philippe
TIGNIEU JAMEYZIEU	ROUX Elisabeth
TREPT	BERT Martine
VASSELIN	FEUILLET Marcel
VENERIEU	ODET Bernard
VERNAS	MORGUE Léon-Paul
VERTRIEU	SPITZNER Francis
VEYSSILIEU	MOLINA Adolphe
VEZERONCE-CURTIN	REVEYRAND Gérald
VEZERONCE-CURTIN	TEILLON Catherine
VIGNIEU	FERRARIS Patrick
VILLEMOIRIEU	HOTE Daniel

Monsieur le Président ouvre la séance et recense les conseillers communautaires présents en séance ou représentés à cet instant soit 68 sur 72.

Monsieur Aurélien Blanc est déclaré secrétaire de la séance.

En début de séance, Monsieur le Président donne les consignes suivantes :

- S'identifier avant de prendre la parole pour faciliter la prise de note
- Signaler son départ de la séance et donner éventuellement un pouvoir

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'assemblée la double démission de Monsieur Alain Dautriat : celle de conseiller délégué d'une part, et celle de conseiller communautaire d'autre part.

Le Président a pris acte de cette démission et en a informé Monsieur le Sous-Préfet de la Tour-du-Pin.

### **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 12 janvier 2017**

Monsieur le Président fait savoir que la remarque de Monsieur Gilles Desvignes sera prise en compte.

Il donne lecture à cet effet de la modification apportée à savoir en page 6 :

*En outre, Monsieur le Président précise que la 15<sup>ème</sup> vice-présidence ne se verra pas confier de délégation ni d'indemnité comme cela était déjà le cas au Pays des Couleurs avec Christian Rival.*

Néanmoins Monsieur le Président précise qu'un compte rendu n'est pas un procès-verbal et qu'il n'est pas possible de retranscrire mot à mot toutes les interventions, d'autant que la salle de réunion n'est pas équipée de moyens techniques permettant l'enregistrement.

Si à l'avenir, tous les compte-rendu devaient faire l'objet de débats et d'échanges, Monsieur le Président fait savoir qu'il demanderait à faire équiper la salle d'un système d'enregistrement de manière à ce que les séances soient mises en ligne sur le site internet et que le sujet ne fasse plus l'objet de contestation.

Monsieur Denis Thollon fait alors lecture d'une intervention :

*« J'ai demandé à modifier le compte-rendu car j'avais évoqué deux aspects pour motiver mon vote contre cette délibération et seulement un était repris. Le fait qu'ajouter des conseillers délégués donnait la majorité à l'exécutif a été oublié. A la CCIC, les comptes rendus étaient détaillés et je pense que c'est une nécessité pour informer les habitants de ce territoire. Ils sont en droit de savoir ce que disent et ce que votent leurs représentants. La forme écrite du compte-rendu est essentielle car elle permet aux lecteurs de rapidement trouver les sujets et les parties qui les intéressent. Je sais qu'en politique la communication a beaucoup d'importance, mais il me semble que la transparence devrait être le maître-mot. Je vous demande une seule chose Monsieur le président, c'est que les propos des conseillers communautaires soient traités au même niveau que les vôtres. Il n'y a pas de raison que votre discours et vos propos soient retranscrits dans leur intégralité et que les miens soient tronqués. Je sais que mes interventions ne plaisent pas toujours, mais sachez que ce ne sont pas des attaques personnelles. Je dis ce que je pense : hier à la CCIC et aujourd'hui à la CCBD et ce quelles qu'en soient les conséquences. »*

Après cette lecture, Monsieur le Président précise qu'il n'a aucune volonté de rapporter de manière différenciée ses propos de ceux des conseillers communautaires et c'est la raison pour laquelle il a fait modifier le compte rendu du Conseil communautaire du 12 janvier pour prendre en considération les remarques de Messieurs Thollon et Desvignes.

Une fois ces modifications lues par Monsieur le Président, le compte rendu de la séance du 12 janvier 2017 est mis au vote.

⇒ **Le compte rendu est approuvé par 70 voix pour et 1 abstention**

M. Gilbert MERGOUD rejoint la séance à 18h15

## **I. INFORMATIONS FUSION : DELEGATIONS, CALENDRIER, FEUILLE DE ROUTE**

### **1 Délégations du Président aux Vice-présidents**

Voir document joint

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée les délégations données aux vice-présidents et conseillers délégués. Les délégations qui relevaient d'Alain Dautriat sont provisoirement réparties de la manière suivante :

- Suivi du chantier de construction du multi-accueil de Frontonas : Adolphe Molina
- Suivi du chantier de construction de la piscine intercommunale de Morestel : Le Président
- Suivi des programmes 2017 de voirie sur les territoires de l'Isle Crémieu et des Balmes Dauphinoises : Frédéric Durieux
- Suivi des programmes 2017 d'éclairage public sur le territoire du Pays des Couleurs : Jean-Claude Champier.

Monsieur Patrick Chollier fait part de son interrogation quant aux raisons qui ont conduit Monsieur Alain Dautriat à démissionner.

Aussi, Monsieur le Président fait-t-il lecture complète à l'assemblée, de la lettre du démissionnaire Monsieur Alain Dautriat.

Monsieur Bernard Bouchet trouve surprenant que les finances soient déléguées à un conseiller délégué et non à un vice-président.

Monsieur le Président précise tout d'abord que dans le cadre de la fusion, il souhaitait que l' élu en charge des finances soit un élu expérimenté d'une part et politiquement engagé d'autre part.

De plus, Monsieur Daniel Michoud, Maire des Avenières Veyrins-Thuellin a toute sa place au sein du nouvel exécutif compte tenu des compétences dont il a fait preuve au niveau de l'administration générale.

Or, il n'était pas envisageable que le nouvel exécutif ait 2 vice-présidents issus de la même commune.

Monsieur Philippe Lanfrey demande des précisions sur la délégation relative à la petite enfance et sur le lien de subordination éventuelle entre la délégation de Nora Chebbi et celle de Gérald Reveyrand.

Monsieur le Président précise que le contenu de la délégation de la 3<sup>ième</sup> vice-présidence ne porte que sur la petite enfance et qu'il n'y a aucun lien de subordination avec la délégation du conseiller délégué en charge de l'enfance et de la jeunesse d'intérêt communautaire, même si ces 2 délégations pourront être amenées à travailler ensemble sur certains sujets.

### **Présentation de l'organigramme politique et fonctionnel**

Voir document joint

Il est précisé que la thématique de la désertification médicale continue pour l'instant à être portée par Daniel Michoud même si elle est traitée au niveau technique par le pôle Affaires Sociales.

Monsieur le Président fait savoir que le recrutement du DGA Aménagement va être prochainement lancé. En outre, les services techniques ont été scindés en 2 parties : gestion de l'entretien des bâtiments pilotée par Franck Martinat et gestion de l'entretien de la voirie, des réseaux et des ZA par Damien Fallaix.

Pour répondre à la question de Monsieur Eric Lemoine concernant la compétence eau et assainissement, Monsieur le Président précise qu'il y a un travail à faire avec les syndicats compétents sur cette thématique.

En réponse à la question posée par Monsieur Denis Thollon concernant le domaine du Serverin, il est précisé que ce dossier a été provisoirement rattaché à la 4<sup>ième</sup> délégation attribuée à Annie Pourtier.

Il est précisé également que la gestion des ordures ménagères (harmonisation des taux, ....) relève de la délégation du 1<sup>er</sup> vice-président.

#### Présentation du calendrier des opérations relatives à la fusion

Voir document joint

Monsieur le Président précise que le budget qui sera voté le 11 avril est un budget d'attente le temps de peaufiner les prospectives des 3 anciennes communautés de communes et de valider les feuilles de route définitives.

Pour répondre à la question de Madame Catherine Teillon concernant le rôle de KPMG, Monsieur le Président fait savoir que ce bureau d'étude aide la Communauté de communes dans l'élaboration de la méthodologie, donne des orientations pour la rédaction des feuilles de route et fait part de son retour d'expérience.

Le prix de la prestation fournie par KPMG est de l'ordre de 900 € HT/jour pour 20 jours d'intervention.

Monsieur Bernard Bourcier se demande si les allocations de compensation changeront en 2017 compte tenu des transferts de compétence.

Monsieur le Président lui répond qu'en 2017 les attributions de compensation évolueront pour ce qui concerne les compétences Tourisme et développement économique pour laquelle il n'y a plus d'intérêt communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour le reste, les transferts devraient avoir un impact budgétaire en 2018.

#### Feuilles de route

Voir document joint

Au préalable, Monsieur le Président rappelle que chaque feuille de route devra préciser les moyens budgétaires dévolus aux actions qui seront proposées et faire des propositions d'économie.

Chaque vice-président sera également amené à présenter des évaluations des actions qu'il conduira.

Madame Annick Merle quitte l'assemblée à 19h et donne pouvoir à Monsieur Thierry Toulemonde

A l'issue de la présentation des feuilles de route, Madame Catherine Teillon demande :

- Si la délégation du 1<sup>er</sup> vice-président concernant les ordures ménagères ne relève pas davantage d'une action de gouvernance dans les structures existantes
- Et s'il était envisageable que la communauté de communes prenne la compétence en matière de TAP si ces derniers venaient à perdurer.

Concernant le rôle du 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur le Président part du constat fait au niveau des syndicats en charge des ordures ménagères (Sictom de Morestel et SMND). Il regrette que jusqu'à présent, les communautés de communes ne soient pas parvenues à trouver un fonctionnement permettant d'intervenir sur les orientations stratégiques compte tenu du fait que les délégués se comportent davantage en délégués communaux que communautaires. Jamais ne sont organisés en séance communautaire des débats sur les sujets concernant ces structures.

Adolphe Molina aura pour missions :

- de s'assurer du niveau d'engagement des futurs délégués communautaires
- de réunir les délégués pour définir avec eux une véritable stratégie,
- de veiller au rôle des délégués auprès des structures,
- de veiller à rapporter en conseil communautaire les informations jugées impactantes pour ce qui concerne les ordures ménagères.

Pour répondre au second point de la question de Catherine Teillon relatif aux TAP, Monsieur le Président propose qu'avant de se pencher sur cette question, la CC des Balcons du Dauphiné traite la prise de compétence « Tourisme », de l'économie et du PLUi. Ce débat pourra être ouvert si nécessaire en 2018.

Monsieur Philippe Lanfrey comprend aisément que la Communauté de communes est en processus de lancement et de démarrage.

Néanmoins, il constate un certain déséquilibre entre le contenu de certaines feuilles de route en précisant que ce point peut être relié au fait que certaines missions ont été confiées à un conseiller délégué plutôt qu'à un vice-président. Il ne faudra pas attendre 2020, selon lui, pour rééquilibrer ces écarts.

Il fait également remarquer que personnellement il n'a jamais eu de peine à représenter et défendre les intérêts communautaires quand il siégeait dans un syndicat en qualité de conseiller communautaire.

Enfin, en ce qui concerne les TAP, Monsieur Philippe Lanfrey rappelle que la réforme ne portait que sur les rythmes scolaires et non sur les activités extra-scolaires. Les activités qui ont été organisées par les communes pour accompagner cette réforme relèvent de choix politiques. Il appartient aux élus d'assumer ces choix.

Monsieur le Président précise que cette assemblée n'est pas le lieu pour faire un débat sur les TAP.

Ces premières feuilles de route sont faites pour une durée de 5 mois, certains sujets montant en puissance petit à petit.

Par ailleurs, Monsieur le Président tient à préciser que son discours ne vise pas à dire que les syndicats ne produisent pas du bon travail.

Il souhaite que la CC ait une position qui soit davantage prise en considération dans les structures gestionnaires.

Monsieur Denis Thollon considère qu'en prévoyant d'ores et déjà une délégation spécifique au PLUi, la Communauté de communes anticipe le vote des communes même si pour la commune de Saint-Baudille de la Tour, il pense que le conseil municipal sera favorable.

Monsieur le Président est optimiste quant aux choix que feront les communes et que le fait d'annoncer d'ores et déjà une délégation spéciale PLUi n'aura pas d'impact sur les choix communaux.

La prise de compétence PLUi permettra notamment de mutualiser certaines études.

### La Gouvernance

Voir document joint

En ce qui concerne le Comité de Travail Fusion, Monsieur Gilbert Durand a été sollicité et a décliné la proposition. Monsieur le Président espère achever la composition de cette instance d'ici le 14 février prochain.

Pour les réunions de la conférence des maires, il est fait appel aux communes qui disposent d'une salle équipée d'une sono et de matériel de projection et qui puisse accueillir une soixantaine de personnes.

### La Communication

Voir document joint

### Désignation des représentants de la CC dans les syndicats

Voir le document joint

Pour le SMND, il conviendrait de désigner au moins 8 conseillers communautaires. Or, à ce jour, il y a essentiellement des conseillers communaux dans le collège des titulaires.

Pour le Sictom de la région de Morestel, il semblerait qu'il y ait suffisamment d'élus communautaires.

Une fois que tous les représentants auront été désignés, ces derniers seront réunis pour préparer les élections.

En ce qui concerne les gens du voyage, il conviendra d'organiser un débat sur le portage de la compétence par la Communauté de communes (régie directe comme le faisait la CCIC, délégation à un syndicat comme le faisait la CCBD...)

## **II. ADMINISTRATION GENERALE – MARCHES PUBLICS**

### **1. Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.**

Avant que Daniel Michoud ne fasse lecture du rapport et du projet de délibération, Monsieur le Président propose de retirer le dernier paragraphe dudit projet au motif que le droit de préemption ne peut en l'état fonctionner que sur le territoire du Pays des Couleurs.

Projet de délibération :

*Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.*

*Afin d'assouplir les procédures administratives et dans un souci d'efficience des services communautaires, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de donner au président pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :*

*- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite de 500.000 € par exercice, à la négociation de la dette existante et passer, à cet effet, les actes nécessaires.*

*- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.*

*- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'ensemble des marchés publics et accords-cadres en matière de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles d'une valeur inférieure à :*

- Pour les prestations de services et fournitures : 100.000 € H.T.*
- Pour les travaux : 250.000 € H.T.*

*et pouvant être passés en procédure adaptée en vertu de l'article 42 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et 27 du Décret du 25 mars 2016, tous deux relatifs aux marchés publics, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite des montants indiqués ci-dessus.*

*- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires dans la limite fixée par le conseil communautaire à 10 000 €.*

*- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.*

*- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €.*

*- Fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (Domaines) le montant des offres de la CC des Balcons du Dauphiné à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.*

*- Donner en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la CC des Balcons du Dauphiné préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier.*

*- Intenter au nom de la CC les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance et en appel, devant les juridictions judiciaires et les juridictions administratives. Cette compétence s'étend au dépôt de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la CC des Balcons du Dauphiné.*

*- Solliciter des subventions et approuver les plans de financements accompagnant les demandes.*

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services communautaires.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Monsieur Denis Thollon demande pourquoi le montant de la délégation concernant les marchés de travaux est aussi élevé.

Monsieur Daniel Michoud fait remarquer que ce montant est adapté à la nouvelle échelle du territoire.

Monsieur Denis Thollon demande en outre s'il y a une information au conseil communautaire avant la signature, ce à quoi Monsieur le Président répond que la communication en cas de délégation se fait a posteriori.

Lors de chaque conseil communautaire, une information doit être faite sur les décisions prises par le Président en vertu de ces délégations.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

## **2. Nouvelle organisation du personnel des Balcons du Dauphiné**

Monsieur Daniel Michoud donne lecture du rapport et du projet de délibération.

### Projet de délibération

*VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;*

*VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère (SDCI) ;*

*VU l'arrêté préfectoral n° 38-2016-05-26-009 du 26 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des Communautés de Communes des Balmes Dauphinoises, de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs;*

*VU les délibérations des conseils communautaires des Communautés de Communes, Les Balmes Dauphinoises, L'Isle Crémieu et Pays des Couleurs, en date respectivement, des 27 juillet 2016, 12 juillet 2016 et 11 juillet 2016 approuvant la fusion à compter du 1er janvier 2017 ;*

*VU la délibération de principe sur l'organisation du temps de travail des agents de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la gestion des autorisations d'absences prises par les 3 CC en décembre 2016 ;*

*VU les avis rendus le 9 novembre 2016 par le Comité Technique de l'Isle Crémieu d'une part et celui du Centre de Gestion de l'Isère d'autre part,*

*VU les délibérations des Conseils communautaires de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs du 22 novembre 2016 et des Balmes Dauphinoises du 23 novembre 2016 approuvant les dispositions de la nouvelle organisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,*

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'un processus de fusion a été initié entre les communautés de communes de L'Isle Crémieu (CCIC), du Pays des couleurs (CCPC) et des Balmes Dauphinoises (CCBD) en 2015, par anticipation des orientations de la loi NOTRe de 2015 qui préconise la fusion des territoires de moins de 15 000 habitants et donnant lieu à la future création de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*Les 3 entités ont des modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail différentes, liées à l'histoire de chacune. La mise en place de la nouvelle intercommunalité nécessite donc de fixer de nouvelles modalités d'organisation du temps de travail pour assurer le fonctionnement du service public et de permettre à tous les agents communautaires de partager les mêmes règles de travail.*

*Des informations sur l'évolution de la fusion ont été apportées au personnel depuis fin 2015, mais un véritable travail de concertation étroite avec les représentants du personnel, ainsi qu'une information soutenue auprès des agents ont été menés sur les mois de septembre et octobre 2016.*

*Ainsi, 3 réunions avec les délégués syndicaux et 2 réunions d'informations des personnels communautaires ont été effectuées, ainsi qu'un travail de compilation des données en vue de la saisine des comités techniques paritaires départemental (CCBD et CCPC) et local (CCIC) siégeant simultanément le 9 novembre 2016.*

*Il a été rappelé que le travail portant dans un premier temps et exclusivement sur l'organisation du temps de travail et que le nouveau comité technique élu de la nouvelle intercommunalité se saisirait des questions relatives au régime indemnitaire et autres droits individuels.*

*Les agents seront déployés sur les 3 sièges existants à ce jour comme suit :*

*>Direction générale, Cabinet, Pôle Ressources et Aménagement à Morestel ;*

*>Pôle Affaires sociales à Villemoirieu ;*

*>Pôle Développement à St Chef.*

*Toutefois, au regard des capacités d'accueil insuffisantes des locaux et au regard de la gestion des compétences à la carte en 2017, il a été prévu des exceptions au principe posé, à savoir :*

- Les personnels de la musique à l'école (3 personnes, Pôle développement) restent à Morestel au lieu de St Chef ;*
- Les services techniques et environnement (9 personnes, Pôle Aménagement) sont à Villemoirieu au lieu de Morestel ;*
- Un agent en charge du CLH (Pôle affaires sociales) reste à Morestel au lieu de Villemoirieu ;*
- Les MSAP sont conservées sur les sites de St Chef et de Morestel, et non pas déployées sur Villemoirieu ;*
- Un agent technique (Pôle Aménagement) est basé au gymnase de Morestel au lieu du siège à Morestel.*

*Ce travail d'harmonisation a été mené pour le temps de travail de l'ensemble des personnels à l'exception des personnels de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.*

*A l'issue des discussions, il a été proposé l'organisation suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (voir annexe n° 1).*

*Les autorisations d'absences ont également été harmonisées pour l'ensemble des personnels sans exception.*

*Elles sont énoncées dans l'annexe 2 jointe à la délibération.*

*Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire:*

- *d'APPROUVER l'organisation du temps de travail de la future Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné telle que précisée en annexe n° 1,*
- *d'APPROUVER les autorisations d'absence définies dans l'annexe n° 2 de la présente délibération,*
- *d'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération*
- 

Monsieur Daniel Michoud précise que les 3 intercommunalités avaient déjà délibéré en 2016 mais que juridiquement il convenait que la nouvelle Communauté de communes se prononce sur cette nouvelle organisation.

Cette organisation ne concerne pas la Petite Enfance, ni l'Enfance et la Jeunesse. En 2017, ces compétences sont encore à la carte avant l'intégration des autres structures en 2018.

Il est rappelé que cette organisation a fait l'objet de discussions avec les délégués syndicaux et d'une information directe avec l'ensemble du personnel.

Il est également rappelé que la CC des Balcons du Dauphiné a toujours 2 comités techniques comme interlocuteurs et que cette nouvelle organisation avait fait l'objet d'un vote unanime par les représentants du personnel.

Quand la Communauté de commune n'aura plus qu'un seul Comité Technique, d'autres sujets seront à traités comme l'harmonisation du régime indemnitaire et le temps de travail des personnels de la Petite Enfance. Monsieur Daniel Michoud n'écarte pas l'éventualité que l'on soit obligé d'opérer des recadrages en fonction des évolutions.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

### **3. Création de la Commission d'Appels d'Offres de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné**

Monsieur le Président fait lecture du rapport et du projet de délibération.

#### Projet de délibération

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire, que les marchés publics, dont le montant estimé est égal ou supérieur aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, doivent être attribués suite à l'avis d'une commission d'appel d'offres (CAO).*

*Cette Commission est composée, pour un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), de la personne habilitée à signer les marchés ou son représentant, ainsi que de 5 membres titulaires et 5 suppléants du Conseil communautaire élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément à l'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le président de la CAO, habilité à signer les marchés publics et son représentant sont les élus suivants O.BONNARD, représenté par A.MOLINA.*

*Il convient de procéder à l'élection des autres membres de la CAO, suite à l'appel à candidature sous forme de liste.*

*La(les) liste(s) suivante(s) se déclare(nt) candidate(s) :*

<b>titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Président - Olivier BONNARD	Président - Adolphe MOLINA
BLANC Aurélien	CHAMPIER Jean-Claude
JARLAUD Bernard	CHEBBI Nora
HOTE Daniel	DURIEUX Frédéric
SPITZNER Francis	GUICHERD Gérard
TEILLON Catherine	À compléter

*Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire*

- d'ELIRE les membres de l'unique liste candidate,*
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.*

A l'appel de candidature lancé par Monsieur le Président pour le poste de suppléant, Monsieur Joseph Aslanian se porte volontaire.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

Mme Kristiane Desmurs-Collomb et Monsieur Gilles Desvignes quittent l'assemblée à 20h sans donner de pouvoir.

#### **4. Constitution du jury de concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu.**

Monsieur le Président donne lecture du rapport et du projet de délibération.

#### Projet de délibération

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération du 20 septembre 2016 (prise par l'ancien conseil de communauté du Pays des Couleurs), une procédure de concours de maîtrise d'œuvre avait été lancée dans le cadre du projet de*

construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Montalieu-Vercieu. Un jury de concours avait été composé par arrêté en date du 21 novembre 2016.

Suite à la fusion des Communautés de Communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de composer un nouveau jury de concours, pour la nouvelle entité Balcons du Dauphiné.

Conformément à l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un jury de concours est composé des membres de la commission d'appel d'offres d'une part, et de personnes indépendantes d'autre part.

Afin de poursuivre la procédure de concours en cours, le président propose donc la composition de jury suivante :

**- Personnalités avec voix délibérative :**

\*Membres de la commission d'appel d'offres :

- \* Personnalités justifiant de la qualification professionnelle exigée des candidats au concours :  
Monsieur Jean-Jacques HOLLARD, architecte conseil  
Monsieur Christophe TRABET, société Plages Arrière Architectes, Architecte  
Monsieur Evio CAPALDI, société EGC Capaldi, Ingénieur BET Fluides.

**- Personnalités avec voix consultative :**

- \* Monsieur Rémy RIVIER, ASCOREAL (AMO)
- \* Docteur Emilie MILLIASSEAU, médecin membre de l'équipe projet de la MSP
- \* Monsieur Christian GIROUD, en sa qualité de maire de Montalieu-Vercieu.

Il est rappelé que le jury de concours s'entourera également des compétences de techniciens que le maître d'ouvrage estimera nécessaire.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'APPROUVER la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Montalieu-Vercieu,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce jury de concours

Monsieur le Président précise que les élus présents lors de la première réunion du jury seront également invités aux prochaines réunions.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

**5. Construction de la piscine de Morestel – Résiliation du lot n° 6 (Menuiseries intérieures – Cloisons – Faux plafonds – Peinture – Cabines et casiers)**

Monsieur le Président donne lecture du rapport et du projet de délibération

## Projet de délibération

*Le Pays des Couleurs a décidé de construire une piscine intercommunale à Morestel, sur le site de l'ancienne piscine.*

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération n°09-2016 du 18 janvier 2016 (prise par l'ancien conseil communautaire du Pays des Couleurs), le lot n°6 – Menuiseries intérieures – cloisons – faux plafonds – peinture - cabines et casiers a été attribué à l'entreprise Toutbois Agencement.*

*Cette société a fait l'objet d'une déclaration en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 14 décembre 2016 et en a averti la Communauté de communes par lettre recommandée avec accusé de réception le 2 janvier 2017.*

*Un courrier de mise en demeure a été envoyé le 6 janvier 2017 au liquidateur judiciaire afin qu'il se prononce sur la poursuite ou non de l'exécution du contrat, dans un délai d'un mois.*

*Le liquidateur judiciaire, par courrier de réponse en date du 10 janvier 2017, a annoncé ne pas poursuivre le marché souscrit entre la Communauté de communes et l'entreprise Toutbois Agencement.*

*Il convient désormais de prononcer la résiliation du marché qui lie la Communauté de communes avec cette société.*

*Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :*

- d'ACCEPTER la résiliation du lot n°6 relatif au marché de travaux de la construction de la piscine de Morestel avec l'entreprise Toutbois Agencement, suite à la liquidation judiciaire dont cette dernière fait l'objet,*
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.*

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

## **6. Construction de la piscine de Morestel – Nouvelle consultation pour le lot n° 6 (Menuiseries intérieures – Cloisons – Faux plafonds – Peinture – Cabines et casiers) suite à la résiliation du marché initial**

Monsieur le Président donne lecture du rapport et du projet de délibération

## Projet de délibération

*Le Pays des Couleurs a lancé la construction d'une piscine intercommunale à Morestel sur le site de l'ancienne piscine.*

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire, que par délibération n°09-2016 du 18 janvier 2016 (prise par l'ancien conseil communautaire du Pays des Couleurs), le lot n°6 – Menuiseries intérieures – cloisons – faux plafonds – peinture - cabines et casiers avait été attribué à l'entreprise Toutbois Agencement.*

*Cette société a fait l'objet d'une déclaration en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 14 décembre 2016. Après avoir mis en demeure le liquidateur judiciaire par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception le 6 janvier 2017, ce dernier a informé qu'il ne souhaitait pas poursuivre l'exécution du contrat souscrit.*

*Le Conseil communautaire a autorisé ce jour, par délibération, la résiliation de ce marché avec la société Toutbois Agencement.*

*Il convient désormais de lancer une nouvelle consultation pour le lot n°6 dans le cadre des marchés de travaux de construction.*

*Au regard du montant global des travaux à ce jour, le marché peut être relancé par voie de procédure adaptée (article 27 du décret de 2016 relatif aux marchés publics).*

*Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :*

*- de LANCER une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée pour le lot n°6 « menuiseries intérieures – cloisons – faux plafonds – peinture - cabines et casiers » relatif à la construction de la piscine intercommunale de Morestel,*

*- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cette nouvelle consultation.*

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

## **7. Lancement de la consultation pour la mise à disposition d'autobus avec chauffeurs pour les accueils collectifs de mineurs organisés par Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné**

Monsieur Gérard Reveyrand donne lecture du rapport et du projet de délibération

### Projet de délibération

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'au titre des compétences dites à la carte, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné gère les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) organisés les mercredis après-midi et durant les périodes de vacances scolaires avec la mise en place de transports, sur le territoire de l'Isle Crémieu.*

*A ce titre, il convient de lancer un marché par voie de procédure adaptée, pour la mise à disposition d'autobus avec chauffeurs pour le transport des enfants et des adolescents fréquentant ces ACM pour les mercredis après-midi ainsi que les vacances scolaires d'avril, juillet, août, octobre et décembre 2017.*

*La consultation est décomposée en 2 lots :*

*- Lot n°1 : mise à disposition d'autobus avec chauffeurs pour les accueils collectifs de mineurs organisés les mercredis après-midi*

*- Lot n°2 : mise à disposition d'autobus avec chauffeurs pour les accueils collectifs de mineurs organisés durant les vacances scolaires.*

*Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :*

- de LANCER une consultation pour le marché de mise à disposition d'autobus avec chauffeurs en procédure adaptée et de mener les procédures de passation de ce marché,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette consultation.

Monsieur Denis Thollon demande des précisions sur les délais de consultation qui se limitent à la fin de l'année 2017, ce à quoi il est répondu par Monsieur Gérald Reveyrand que cette consultation ne concerne que les ACM de l'Isle Crémieu pour l'année 2017 durant laquelle la compétence est exercée à la carte.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

## **8. Dématérialisation et télétransmission des actes administratifs et des actes budgétaires**

Monsieur Daniel Michoud donne lecture du rapport et du projet de délibération.

### Projet de délibération

*Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire de la possibilité, de transmettre par voie électronique les actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité, à l'aide de l'outil informatique @CTES.*

*Ce dispositif de télétransmission permet à la préfecture et aux sous-préfectures de recevoir les actes administratifs et budgétaires transmis par les collectivités en toute sécurité et de manière dématérialisée.*

*Aussi, est-il demandé aux membres du Conseil communautaire :*

- de RECOURIR à la télétransmission pour transmettre aux services de l'Etat, les actes soumis au contrôle de légalité,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires avec le tiers homologué par la préfecture de l'Isère, la société ADDULACT, via le Centre de Gestion de l'Isère, qui propose la solution S2LOW assurant la télétransmission,
- de CONCLURE une convention avec la Préfecture de l'Isère pour la télétransmission de l'ensemble des actes administratifs et budgétaires,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

### III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 9. Vente d'un terrain à Monsieur Vitry – ZA des Petites Champagnes à Hières-sur-Amby

Monsieur Christian Giroud donne lecture du rapport et du projet de délibération

##### Projet de délibération

*Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que Monsieur Vitry a sollicité la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.124 m<sup>2</sup>, cadastrée section AC n° 700, située sur la ZA Les Petites Champagnes à Hières-sur-Amby.*

*Monsieur Vitry souhaite en effet réaliser un bâtiment afin d'y installer son activité de maintenance industrielle dans les centrifugeuses.*

*Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :*

*- d'ACCEPTER la cession à Monsieur Vitry de la parcelle communautaire cadastrée section AC n° 700, située sur la ZA Les Petites Champagnes à Hières-sur-Amby, d'une superficie de 2.124 m<sup>2</sup> au prix de 21 € HT / m<sup>2</sup>, majoré de la TVA sur marge,*

*- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette cession.*

Monsieur Christian Giroud précise que la société de Monsieur Vitry a été créée en 2003. L'activité porte sur la maintenance de centrifugeuses.

Pour répondre à la question de Monsieur Gilbert Mergoud, il est précisé que monsieur Vitry exerçait son activité chez lui jusqu'à présent.

Monsieur Philippe Lanfrey demande des précisions quant à la localisation du terrain concerné par cette cession en faisant référence au dossier de la CCIC en matière de patrimoine local sur ce secteur.

En sa qualité d'ancien vice-président en charge de l'économie de la CCIC, Monsieur André Paviet Salomon fait savoir que le terrain concerné par la thématique d'économie de proximité n'est pas sur cette zone.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

### IV. FINANCES

#### 10. Programme voirie 2017 pour les communes de l'Isle Crémieu et des Balmes Dauphinoises

Monsieur Gérard Guicherd, conseiller délégué en charge des finances fait savoir que le travail qui devait être présenté lors du conseil communautaire n'est pas achevé et que sa présentation sera effectuée lors du Conseil communautaire du 14 février prochain.

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Aurélien Blanc fait savoir que le service ADS invite toutes les communes (secrétaires de mairies et élus en charge de l'urbanisme) à participer à la réunion qui aura lieu le jeudi 9 mars au matin de 9h à 12h à Saint-Marcel Bel Accueil et qui portera sur les évolutions règlementaires.

Monsieur Bernard Bouchet fait savoir qu'il souhaiterait être en possession des documents avant la réunion, ce à quoi Monsieur le Président répond que tous les documents règlementaires ont été adressés dans les délais.

En ce qui concerne les documents présentés lors de cette réunion qui ne relèvent pas du rapport de présentation mais d'une information, Monsieur le Président fait savoir que les services ne sont pas en mesure de les adresser avant la réunion du Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20